

l'histoire des pieds-noirs

1. Contexte historique et culturel

1.1. Contexte historique

1.1.1. La colonisation de l'Algérie

1.1.1.1. Repères géopolitiques

Pour comprendre l'état d'esprit des premiers colons qui débarquèrent en Algérie en 1830, il est nécessaire de procéder à un bref tour d'horizon des caractéristiques géographiques de ce pays ainsi que des peuples et tribus qui l'occupaient.

L'Algérie est le plus vaste pays du pourtour méditerranéen (2 381 741 km²) et le second au niveau africain. La partie saharienne couvre 80% de la superficie, soit environ 2 millions de km². Au nord, l'Atlas tellien parcourt 1 200 km, il est séparé de l'Atlas saharien par des plaines, où se trouvent les terres fertiles, et les Hauts Plateaux au climat semi-aride et dont la végétation steppique ne permet que la culture de l'alfa.

Avant l'arrivée des Français en 1830, le sol algérien était très riche mais ne pouvait pas être exploité à cause du manque de voies de communication et de voies navigables. Les surfaces cultivables étaient situées sur les plaines côtières ainsi que sur les flancs des coteaux. La culture du sol était irrégulière, les habitants ne disposaient d'aucune politique agricole : chacun semait et récoltait ce dont il avait besoin sur sa parcelle de terrain.

Les ressources naturelles étaient importantes en Algérie : la grande quantité de fer, de cuivre et de plomb permettait de fabriquer les objets artisanaux et les armes ; de l'or et des diamants ont été découverts dans la région de Constantine ; des puits de pétrole ont été érigés dans le désert ; dans les plaines, les céréales furent abondamment cultivées à l'époque coloniale, mais seule la vigne connut une renommée internationale.

Le climat algérien se divise en deux régions : au Nord, le climat méditerranéen offre des températures clémentes en hiver (entre 8° et 15°) et chaudes en été (entre 28° et 30°) ; au Sud, le climat désertique est beaucoup plus aride avec des températures chaudes en hiver (15° à 28°) et caniculaires en été (40° à 45° et plus). Sur les Hauts Plateaux, l'amplitude thermique est très élevée : de 5° à -2° en hiver et de 30° à 38° en été. Ce climat, jugé hostile par les Français, fut l'une des causes majeures des difficultés rencontrées par le gouvernement pour peupler ce pays.

L'Algérie n'était pas un pays industriel, elle vivait de l'agriculture et de l'artisanat. Les colons se sont emparés d'un pays pauvre et dépourvu de toute modernité. C'est sur cette base que l'ambition colonisatrice fut construite et développée.

Jusqu'en 1830, l'Algérie était divisée en trois provinces : Oran à l'Ouest, Titery au Sud et Constantine à l'Est. Le pays était peuplé de différentes nations et tribus : tout d'abord, les Maures étaient composés d'Africains, d'Arabes et d'émigrés espagnols. Ils parlaient un dialecte de l'arabe et habitaient principalement dans les villes. Puis les Arabes, présents dans les plaines, étaient un peuple nomade qui vivait sous les tentes et qui parlait l'arabe. Ensuite les Kabâiles, descendants des Numides, était un peuple formé d'un mélange des différentes races qui ont résisté aux invasions successives de l'Algérie. Les Biskéris, quant à eux, occupaient le midi du royaume et parlaient un dialecte de l'arabe. Enfin, les Mozabites habitaient dans le Sud algérien.

L'Algérie n'avait pas de structure politique, économique ni sociale, l'unité culturelle était inexistante, comme en témoigne la diversité des tribus qui l'occupaient. Avant l'arrivée de l'administration coloniale, c'était un Etat souverain avec lequel la France entretenait d'excellents rapports.

1.1.1.2. Genèse de la colonisation

L'entente qui régnait entre l'Algérie (qui ne portait pas encore ce nom) et la France a commencé à décliner dans la première moitié du 19^{ème} siècle, suite à un incident diplomatique. Le contentieux qui opposait Paris et Alger avait pour origine une dette de blé que la France avait contractée durant les guerres révolutionnaires et impériales. Deux maisons juives (BACRI et BUSNACH), dominant en Algérie le commerce d'exportation du blé, s'étaient considérablement endettées auprès du dey, ce qui engendra une détérioration des relations entre la France et l'Algérie. Ces maisons, étroitement liées à TALLEYRAND, demandèrent de l'aide à ce dernier. Président du Conseil sous la Restauration, il nomma, en 1815, Pierre DEVAL comme consul général à Alger. Le 29 avril 1827, celui-ci fut chargé d'aller donner des explications au dey. La rencontre des deux hommes se solda par une gifle infligée avec un chasse-mouche au représentant de Charles X (l'incident est connu sous le nom de « La légende du coup d'éventail »). L'intention du dey n'était pas d'humilier l'homme, mais de montrer à la France qu'il n'acceptait pas d'être trompé. La rupture diplomatique fut inévitable. De plus, sous Charles X, le ministère POLIGNAC ne bénéficiait pas des faveurs du peuple, les élections ne se présentaient pas sous les meilleures auspices. L'affaire d'Alger fut donc l'occasion de donner une image positive du pouvoir en place. Le 2 mars 1830, Charles X fit une déclaration devant la Chambre, au cours de laquelle il annonça sa décision d'essayer l'affront qu'avait subie le pays. Pour cela, la France mit au point une intervention militaire. C'est ainsi que le 24 mai 1830, 675 vaisseaux (dont 103 navires de guerre et 572 bâtiments de commerce) quittèrent le port de Toulon en direction de la presqu'île de 500 navires français quittèrent le port de Toulon en direction de la presqu'île de Sidi Ferruch, où ils débarquèrent le 14 juin. L'expédition, qui comprenait 37000 hommes, était sous le commandement de BOURMONT. Toutes les puissances européennes, à l'exception de l'Angleterre, avaient donné leur accord pour cette expédition, car elles voyaient là un moyen de mettre fin à la terreur que faisaient régner les corsaires en Méditerranée. Le 5 juillet 1830, après 15 jours de combats, les soldats s'emparèrent d'Alger. BOURMONT proposa au dey de signer un accord stipulant qu'en échange de tous les forts qui se trouvaient sous la dépendance d'Alger, le dey bénéficierait de la protection de la France pour lui-même et ses proches, ainsi que la possession de ses biens personnels. L'accord fut donc conclu entre les deux hommes. Le dey partit en exil à Naples. La conquête de l'Algérie n'était pas prévue, elle ne fut que le résultat d'une provocation. Son origine n'était pas politique mais économique (la dette due au dey).

En métropole, les Français n'eurent pas conscience de l'importance des combats menés de l'autre côté de la Méditerranée, l'incident du soufflet était passé inaperçu. Seuls les Marseillais se sentirent concernés par ce conflit car ils espéraient qu'ainsi la sécurité des navires dans le bassin méditerranéen serait consolidée. Le pays était davantage préoccupé par ce qu'il se passait sur le plan politique : la Restauration fit place au Nouveau Régime de Louis-Philippe en juillet 1830. CLAUZEL succéda à BOURMONT.

Le général BUGEAUD débarqua en Algérie en juin 1836. Il succéda à Valée au poste de Gouverneur général fin décembre 1840. Il fut l'un des acteurs principaux de la colonisation de l'Algérie. Avant de servir l'armée, il était agriculteur mais possédait déjà des qualités d'administrateur et d'homme politique, autoritaire et hostile à tout ce qui pouvait défier son pouvoir. Il entra dans la Chambre des députés après avoir été nommé maréchal de camp. Pour lui, le but de la conquête était la colonisation et l'exploitation de la terre algérienne. Son action en Algérie fut particulièrement efficace, et sa contribution permit de gagner de nombreux combats contre les Arabes. C'est grâce à la stratégie militaire de BUGEAUD que l'armée française put vaincre Abd-el-Kader, le plus grand ennemi de la France pendant la conquête. BUGEAUD fut également à l'origine de la création de nombreuses villes comme Mostaganem, Tlemcen, Joinville, Arzew, Sétif. Sous son commandement, de nombreux travaux d'utilité publique furent réalisés : barrages, irrigations, routes, ponts, etc. Il put achever deux de ses missions, la conquête du pays et l'administration des indigènes, mais à cause de l'opposition de certains députés qui jugeaient le budget consacré à l'Algérie trop élevé, il ne put terminer sa troisième mission, la colonisation. Cet échec fut, en partie, la cause de sa démission en 1847.

Le zèle et la volonté dont BUGEAUD fit preuve tout au long de sa mission colonisatrice contrastent avec l'opinion qu'il en avait au départ. En effet, le maréchal était opposé à cette conquête, étant convaincu en qualité d'agriculteur que cette terre hostile, désertique et rocailleuse ne valait pas la peine d'être colonisée. Dès son arrivée à Alger, il informa le peuple algérien de sa position :

J'ai fait des efforts pour détourner mon pays de s'engager dans la conquête absolue de l'Algérie. [...] Le pays s'est engagé, je dois le suivre. [...] Il faut que les Arabes soient soumis ; que le drapeau de la France soit seul debout sur cette terre d'Afrique.

Mais la guerre indispensable aujourd'hui n'est pas le but. La conquête serait stérile sans la colonisation. Je serai donc colonisateur ardent, car j'attache moins ma gloire à vaincre dans les combats qu'à fonder quelque chose d'utilement durable pour la France.¹

Son statut de militaire et l'obéissance qu'il suppose l'obligèrent à livrer bataille malgré ses réticences personnelles. BUGEAUD fit une « colonisation militaire » qui précéda la colonisation civile et administrative. Il considérait que les soldats, habitués comme lui au travail difficile et physique, étaient obéissants et respectueux des règles. Il créa donc des soldats paysans, mêlant ainsi ses deux vocations : la terre et les armes.

L'armée [...] est et sera longtemps le seul agent sérieux des grands travaux qui doivent ouvrir à la France les voies commerciales de l'Algérie et même de l'intérieur de l'Afrique. Ces voies serviront également à la domination du pays [...] L'armée, devenue plus libre par la soumission des Arabes, fera donc des routes, des chemins et des ponts dans toutes les directions. [...] nous sommes partisans de la colonisation militaire. C'est à notre avis le seul grand moyen d'aller vite et de fonder un véritable peuple dominateur. La force, qu'on ne s'y trompe pas, est la grande base de notre établissement ; tous les autres moyens soit infiniment secondaires.²

Ces soldats avaient la possibilité de devenir propriétaires de terres algériennes une fois leur carrière militaire achevée. Il s'agissait de les gratifier pour tous les efforts qu'ils avaient fournis pour construire ce pays.

Quand le village serait terminé, les terres en culture, on y appellerait un nombre correspondant de familles, ou bien on le donnerait en récompense de leurs services aux soldats libérables qui voudraient s'y fixer.³

BUGEAUD estimait que les militaires étaient les seuls à pouvoir fournir le travail nécessaire à une œuvre colonisatrice. Les autres colons potentiels, c'est-à-dire les civils, n'en étaient pas capables. Même s'il était un homme de la terre, les qualités de l'homme de la guerre influençaient sa conception de la colonisation.

Il faut, pour coloniser, une population guerrière, habituée aux travaux des champs, organisée à peu près comme le sont les tribus arabes, cultivant et défendant le sol. [...] Vos soldats libérés peuvent seuls vous offrir la base de population européenne

¹ Proclamation du 22 Février 1841 à Alger, Moniteur Algérien, Journal Officiel de la colonie, 23 Février 1841, n°424.

² BUGEAUD, *Le peuplement français de l'Algérie*, pp 8-9, p 69, éditions du comité BUGEAUD, société d'éditions géo maritimes et coloniales, Paris.

³ BUGEAUD, *Le peuplement français de l'Algérie*, pp 8-9, p 69, éditions du comité BUGEAUD, société d'éditions géo maritimes et coloniales, Paris.

sans laquelle vous ne sauriez vous consolider à Oran et dans les autres pays de la Régence [...] Colonisation et agriculture sont absolument synonymes ; mais on ne cultive qu'avec la sécurité, et la sécurité ne s'obtient que par la paix.⁴

Pour affaiblir et assujettir les tribus de l'Algérie, il adopta une technique qui s'avéra très efficace : la terre brûlée. Cette stratégie consistait à brûler les récoltes et couper les arbres fruitiers. Le Gouverneur prenait soin d'avertir les chefs de tribus de ses intentions avant de lancer l'assaut. C'est ainsi qu'il écrivit cette proclamation aux chefs rebelles de quelques tribus résistantes :

[...] soumettez-vous à la France et il ne vous sera fait aucun mal. Dans le cas contraire, j'entrerai dans vos montagnes ; je brûlerai vos villages et vos moissons ; je couperai vos arbres fruitiers et, alors, ne vous en prenez qu'à vous seuls ; je serai, devant Dieu, parfaitement innocent de ces désastres ; car j'aurai fait assez pour vous les épargner.⁵

En ce qui concerne le traitement réservé aux indigènes, la politique adoptée par la France comportait deux aspects. Pour pouvoir les administrer au mieux, il était préférable de leur démontrer le bien-fondé de l'administration et de la société françaises. Ainsi, ils accepteraient plus volontiers la suprématie des colons.

Nous devons tendre par tous les moyens possibles à nous assimiler les Arabes, à modifier graduellement leurs mœurs [...] mais en leur rendant notre joug tolérable, nous affaiblirons beaucoup l'esprit de révolte dont ils ont toujours été animés sous tous leurs dominateurs. [...] Il nous paraît infiniment plus sage de les mêler à notre société, et de les faire jouir de tous les avantages qu'elle comporte. C'est par ce contact continu que leurs mœurs se modifieront, qu'ils prendront d'autres habitudes agricoles.⁶

Mais le peuple arabe était perçu comme prompt à faire la guerre, agressif, rebelle et redoutable adversaire. C'est pourquoi l'armée tenait une place si importante dans la colonisation de l'Algérie. Sans elle, il était inconcevable de créer une société prospère et productive.

⁴ BUGEAUD, *Mémoire sur notre établissement dans la province d'Oran par suite de la paix*, in *Ecrits et discours de BUGEAUD*

⁵ *Moniteur Algérien*, Journal Officiel de la colonie, 14 avril 1844, n° 606).

⁶ BUGEAUD, *Le peuplement français de l'Algérie*, pp 8-9, p 69, éditions du comité BUGEAUD, société d'éditions géo maritimes et coloniales, Paris.

Les Arabes sont belliqueux ; la guerre de tribu à tribu est leur état normal ; dès leur enfance, tous les hommes sans exception s'exercent au maniement des armes et des chevaux [...] L'histoire des Arabes nous apprend combien ils sont prompts à la révolte ; leur antipathie pour nous et notre religion durera des siècles : restons donc forts au milieu d'eux, sous peine de perdre en quelques jours le fruit de tant de travaux.⁷

Après une longue période consacrée à l'instauration de la domination française, les militaires parvinrent à sécuriser les grandes villes et les régions côtières. Peu à peu, la colonisation militaire fit place à la colonisation administrative. BUGEAUD croyait en la suprématie des administrateurs : la colonisation consistait à administrer, c'est-à-dire organiser et contrôler les Arabes et les tribus. En 1841, il reconstruisit les Bureaux arabes et nomma à leur tête le commandant Eugène DAUMAS. L'objectif de ces Bureaux était d'assurer la protection des musulmans contre les abus de pouvoir auxquels s'adonnaient certains colons.

La bonne politique exigera peut-être toujours que dans les emplois secondaires, nous fassions administrer les Arabes par des Arabes, en laissant la haute direction aux commandements français des provinces et des subdivisions.⁸

Selon BUGEAUD, la colonisation n'était pas qu'une question de domination politique ou militaire. Il affirmait qu'il voulait offrir aux Arabes un niveau de vie meilleur en leur faisant bénéficier des techniques et de la main-d'œuvre françaises. Les travaux effectués par la France furent considérables. Le plus vaste chantier était la construction et la rénovation de voies de communication et de transport, qui fut réalisable grâce au génie militaire. C'est ainsi que des routes sécurisées et praticables purent relier les villes principales d'un pays en pleine évolution. En 1847, lorsque BUGEAUD quitta le pays, 1500 kilomètres de routes avaient été achevés. Les militaires fortifièrent des ports, en construisirent de nouveaux, plantèrent des arbres, asséchèrent les marais.

Le 30 mai 1847, peu avant son départ définitif d'Algérie, BUGEAUD fit une proclamation à l'armée d'Afrique au cours de laquelle il les félicita pour travail effectué par

⁷ *Ibidem*

⁸ Circulaire du Gouverneur Général aux officiers généraux, aux colonels et aux officiers chargés des affaires arabes, *Moniteur Algérien*, *Journal Officiel de la colonie*, 20 septembre 1844, n°636.

les militaires. Pour lui, rien de tout ce qui avait été construit n'aurait été possible sans leur habileté à sécuriser le pays tout en cultivant la terre. Ils étaient les principaux ouvriers de cette nouvelle colonie française.

Il est des armées qui ont pu inscrire dans leurs annales des batailles plus mémorables que les vôtres ; il n'en est aucune qui ait livré autant de combats et qui ait exécuté autant de travaux.⁹

Le visage d'une Algérie sauvage et inhospitalière disparut après vingt ans de travaux, pour offrir l'image d'une terre d'asile et de prospérité, vers laquelle les différents peuples européens affluèrent.

1.1.1.3. Le peuplement de l'Algérie

Pour coloniser un pays, il est essentiel de le peupler. L'Algérie n'était pas une terre paradisiaque dont rêvaient les Français de métropole. Dans leur imagination, ils voyaient l'Algérie comme une terre peuplée de tribus sauvages, au climat aride et au sol incultivable. Aucun d'entre eux ne voulait s'aventurer dans cette contrée exempte de tout confort, l'inconnu et l'exotisme n'attiraient pas les colons. Cependant, la conquête de l'Algérie se présentait comme l'occasion d'affirmer la puissance française.

La France rencontra de grandes difficultés pour faire émigrer ses compatriotes. Des rumeurs d'épidémies, de pauvreté et de conditions climatiques inhumaines ne favorisaient pas l'émigration. Pour faire face à ce problème, le gouvernement décida de concéder gratuitement des parcelles de terrain aux émigrants. Pour pouvoir en bénéficier, les nouveaux colons devaient avoir un métier et être mariés. Ainsi, le pays conquis accueillait des travailleurs, le peuplement était partiellement assuré par leur future descendance. Le total des concessions accordées par la France s'éleva à 100 000 hectares, auxquelles s'ajoutèrent les aides financières. BUGEAUD souhaitait peupler l'Algérie avec des agriculteurs, ce sont des ouvriers d'usines qui émigrèrent en masse. Edouard de Tocqueville proposa d'envoyer des orphelins, ce qui représentait 15% des bagnards et des prisonniers. Selon lui, cette catégorie de personnes représentait les meilleurs colons possibles : arrivés très jeunes en Algérie, ils n'auraient pas de problème d'acclimatation, et n'ayant aucune famille en France, ils ne

⁹ Moniteur Algérien, Journal Officiel de la colonie, 5 juin 1847, n°830.

souffriraient pas de nostalgie. Les conditions de vie étaient tellement favorisées par toutes les infrastructures mises en place qu'en 1866 le taux de mortalité de l'Algérie était inférieur à celui de la France : 1 sur 51 contre 1 sur 41.

En ce qui concerne les peuples colonisateurs, il est intéressant de noter que les Français n'étaient pas les plus nombreux. La colonisation de l'Algérie fut un véritable mélange ethnique regroupant les différents peuples européens.

La première population européenne présente en Algérie était constituée de déserteurs, de prostituées, de prisonniers, de déportés (des républicains hostiles au pouvoir de Louis-Philippe) ou d'aventuriers. Puis, après que l'Alsace et la Lorraine aient été annexées à l'Allemagne par le traité de Francfort en 1871, une émigration massive conduisit les habitants de ces régions en Algérie. Plus tard, ils furent rejoints par des habitants de la Corse, des Alpes Maritimes, du Var, des Hautes-Alpes, de l'Aveyron, de la Drôme, de l'Isère ainsi que quelques Savoyards, Bretons et Auvergnats. Les métropolitains occupant les régions les plus proches de la Méditerranée furent les seuls à vivre l'aventure algérienne.

Les trois autres principales nations émigrantes vers l'Algérie furent l'Espagne, l'Italie et Malte. Avant la colonisation, les Espagnols se trouvaient déjà sur le sol algérien. Ils représentèrent l'émigration la plus significative du début du 20^{ème} siècle. Ils avaient quitté les régions d'Alicante, Murcie et Valence pour s'installer à Oran dont ils composaient le tiers de la population. Les Espagnols n'ont pas hésité à aller vivre en Algérie : ils étaient des hommes travailleurs et vigoureux qui connaissaient le climat de l'Afrique du Nord. Les Italiens se sont installés en Algérie peu après les Espagnols. Les émigrants étaient originaires de la Sardaigne et du Nord de l'Italie. Ils exerçaient le métier de pêcheurs, cultivateurs, manœuvres ou terrassiers. Les Italiens occupèrent les villes de l'Est de l'Algérie, dans la région de Constantine, près de la Tunisie. Les Maltais, quant à eux, ont participé au peuplement de l'Algérie dès le début de la conquête. Ils travaillaient essentiellement dans le commerce. Tout comme les Espagnols, ils étaient volontaires et travailleurs.

L'Algérie de l'époque coloniale incarnait la diversité ethnique. Quelques autres peuples européens rejoignirent les premiers colons : Polonais, Allemands, Suisses. Quelques

courageux n'ont pas résisté au climat et ont dû regagner leur pays d'origine : Luxembourgeois, Irlandais, Hollandais et Anglais.

En Algérie se trouvait une autre colonie tout aussi importante : les Juifs. Ceux-ci étaient arrivés avec les Phéniciens 3 000 ans auparavant. Ils étaient commerçants et entretenaient d'excellentes relations avec les Arabes. L'histoire des Juifs d'Algérie est plus complexe que celle des autres peuples. L'administration coloniale les traitait comme les indigènes, alors que les Juifs de métropole faisaient partie de la communauté française depuis la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. C'est en 1809 que les Juifs devinrent citoyens français avec le Consistoire créé par Napoléon Ier. En Algérie, il fallut attendre le 24 octobre 1870 et le décret Crémieux pour qu'ils soient reconnus citoyens français. Ce décret suscita de vives protestations anti-juives en métropole comme en Algérie : d'une part, les Français jugeaient que les Juifs avaient un statut inférieur au leur et devaient être traités comme les indigènes ; d'autre part, les indigènes les considéraient comme des traîtres qui voulaient se rallier aux colons. Les Juifs souffrirent de préjugés les accusant d'être des capitalistes hypocrites et opportunistes. C'est ainsi qu'aucun emploi dans l'enseignement, la fonction publique ou l'administration ne leur fut accordé. BUGEAUD lui-même avait une opinion très acerbe concernant ce peuple, car il le considérait comme une entrave à la bonne entente entre les Français et les Arabes en Algérie ; il voulait expulser ce peuple du pays conquis.

Ce qui a le plus contribué à nous faire déchoir dans l'opinion des Arabes, c'est de traiter d'égal à égal avec les Juifs, peuple méprisé et fort digne de l'être en Afrique, car il est impossible d'imaginer, sans l'avoir vu, jusqu'à quel point d'abjection, de fourberie et de rapacité est descendue dans la Régence cette fraction de la nation israélite. [...] cette race est le plus grand obstacle au rapprochement des Juifs et des Arabes. [...] Il serait bien rassurant pour notre avenir de les remplacer par une population française, qui défendrait nos places quand l'armée serait forcée de s'en éloigner [...] Nous n'aurions plus besoin de laisser une partie de nos forces pour garder des parasites, qui servent d'espions à nos ennemis, qui nous exploitent scandaleusement jusque dans nos bivouacs, qui corrompent nos soldats [...] et qui, au moment d'un grand danger, nous trahiraient sans le moindre doute.¹⁰

¹⁰ BUGEAUD, *Le peuplement français de l'Algérie*, pp 8-9, p 69, éditions du comité BUGEAUD, société d'éditions géo maritimes et coloniales, Paris.

C'est dans ce climat de tension ethnique que la communauté pied-noir commença à se construire. De plus, la diversité des origines du peuple colonisateur ne fut pas qu'un avantage. En effet, les colons français craignaient de perdre leur supériorité sur les autres peuples, mais ces peuples représentaient une main-d'œuvre qualifiée indispensable. Pour apaiser les tensions, le gouvernement français accorda la naturalisation à tout travailleur européen qui souhaitait l'obtenir, ainsi qu'aux indigènes et aux Juifs.

Article 1^{er} : L'indigène musulman est français, néanmoins il continuera à être régi par la loi musulmane. [...]

Article 2 : L'indigène israélite est français, néanmoins il continuera à être régi par son statut personnel. [...]

Article 3 : L'étranger qui justifie de trois années de résidence en Algérie peut être admis à jouir de tous les droits de citoyen français.¹¹

Ces naturalisations permirent d'augmenter l'effectif des résidents français en Algérie. Les pêcheurs européens qui travaillaient le long des côtes algériennes furent contraints d'adopter cette naturalisation à cause de la loi régissant la pêche et le commerce maritime dans cette région. Alors que la population européenne en Algérie s'élevait à 110 000 individus en 1847, on recensa environ un million de rapatriés en 1954.

Le domaine politique était également une source de conflits : les Français ne voulaient pas perdre leur suprématie électorale, en particulier au niveau des municipalités. Les villes comme Oran, dont la population espagnole représentait un tiers des habitants, étaient menacées par l'hégémonie étrangère. Cependant, aucune crise politique interne n'éclata, notamment grâce aux mariages intercommunautaires.

Le conflit qui opposa les Européens d'Algérie et Paris fut tout aussi important. La nouvelle nation née du melting-pot européen installé en Algérie voulait gagner une indépendance jugée préoccupante par le gouvernement français. La communauté pied-noir (même si le nom n'était pas encore utilisé) réclamait la liberté administrative, financière, économique et douanière, tout en voulant bénéficier de la sécurité et du soutien de Paris pour la domination du peuple indigène. C'est à cette époque que surgit le portrait caricatural du

¹¹ Sénatus-consulte du 14 juillet 1865 sur l'état des personnes et la naturalisation en Algérie.

colon autoritaire qui exigeait une soumission totale de la part des indigènes. Le pouvoir de cette faible minorité est révélé par les chiffres suivants : 200 000 colons étaient présents en Algérie contre 3 000 000 d'indigènes. Il apparaît donc un contraste surprenant entre l'image qu'offrait le colon (un conquérant humaniste venu apporter la modernité et la sécurité) et la réalité (un raciste contestataire).

1.1.1.4. Un début de colonisation difficile

Après la conquête qui avait débuté en 1830, les Français présents en Algérie se trouvèrent dans une situation délicate. D'une part, ils ne pouvaient pas quitter l'Algérie sous peine de perdre le territoire conquis (les rebelles s'en seraient emparé aussitôt) ; d'autre part, ils devaient reconnaître leur incapacité à gouverner ce pays, tout en faisant face aux parlementaires hostiles à la colonisation. Il fallut attendre la mise en place d'une organisation politique, sociale et la fin des travaux pour que l'Algérie devienne une terre accueillante et sur laquelle les autres peuples aient envie de s'installer. L'ordonnance de 22 juillet 1834 fit d'Alger une possession française. L'Algérie ne portait pas encore ce nom, elle était désignée comme Possession française dans le Nord de l'Afrique ou Ancienne Régence d'Alger. Le 14 octobre 1839, le Général SCHNEIDER, Ministre de la Guerre, adressa une lettre au Maréchal VALEE (le prédécesseur de BUGEAUD), dans laquelle il donna le nom d'Algérie au pays nouvellement conquis ; la Constitution de 1848 la déclara territoire français. A sa tête fut nommé un gouverneur général qui détenait le pouvoir politique, militaire et civil.

Peu à peu, les effectifs de la population civile augmentèrent : en 1840, 28 000 émigrants européens habitaient en Algérie contre 109 000 en 1847, ainsi que 52 000 Français. En 1839, 25 000 colons habitaient en Algérie, dont 11 000 Français. Ceux-ci s'installèrent à Alger, les Espagnols à Oran et les Maltais à Bône. L'ordonnance du 1^{er} octobre 1844 complétée par celle du 21 juillet 1846 permettait l'expropriation des habitants d'Algérie qui ne cultivaient pas la terre sur laquelle ils se trouvaient. Ceci donna à la France l'occasion de récupérer un nombre considérable de terrains qu'elle put concéder aux nouveaux arrivants : 200 000 hectares dont 168 000 dans la région d'Alger. 55 000 hectares furent concédés aux Européens, 32 000 aux indigènes et l'Etat s'octroya 95 000 hectares.

Dès 1845, le pouvoir exercé par BUGEAUD déclina au profit des territoires mixtes et civils. Ces derniers étant dépendants du Ministère à Paris, le Gouverneur de l'Algérie n'avait plus aucun contrôle sur les terrains concédés. BUGEAUD fut progressivement écarté de l'organisation administrative. En mars 1847, il abandonna le poste de Gouverneur général, alors qu'il avait posé fondements du système colonial. Lors de sa dernière proclamation adressée aux colons, il expliqua les raisons de son départ :

Ma santé et la situation qui m'est faite par l'opposition qu'éprouvent mes idées ne me permettent plus de me charger de vos destinées. [...] Demandez donc d'abord à la Mère Patrie qu'elle maintienne l'effectif de l'armée ; qu'elle adopte un large système de colonisation civile et militaire ; qu'elle augmente son allocation pour vos travaux publics de première urgence, et enfin qu'elle ôte à la centralisation de Paris tout ce qui peut lui être ôté, sans compromettre la responsabilité ministérielle.¹²

BUGEAUD succomba en juin 1849, il était atteint du choléra.

Quelques années plus tard, la guerre de 1870 et la perte de l'Alsace et de la Lorraine contribuèrent au changement d'opinion sur la colonisation de l'Algérie. En effet, la France s'était tournée vers cette nouvelle terre conquise pour compenser les deux territoires perdus face aux Allemands. L'Algérie devint une terre d'asile pour les peuples qui fuyaient les dictatures et la pauvreté.

De 1830 à 1840, neuf gouverneurs se succédèrent en Algérie : BOURMONT, CLAUZEL, BERTHEZENE, SAVARY, VOIROL, DROUET d'ERLON, CLAUZEL (pour la seconde fois), DAMREMONT, VALEE et BUGEAUD; de 1871 à 1897, il y en eut cinq : l'amiral Louis GUEYDON, le général Antoine CHANZY, Albert GREVY (le frère du président Jules GREVY), ainsi que les Préfets Louis TIRMAN et Jules CAMBON. Il ne s'agissait plus d'un gouvernement militaire mais intendant. L'amiral GUEYDON eut pour mission d'apaiser les tensions au sein de la communauté multiethnique qui peuplait l'Algérie. A partir de 1872, il mit en place une organisation économique locale totalement différente de la précédente. En ce qui concerne le droit à la propriété, un émigrant qui possédait 5 000 francs de ressources se voyait octroyer un terrain de 40 hectares ; celui qui n'avait pas cette somme obtenait la même superficie, à condition d'y habiter pendant 5 ans. Cette nouvelle répartition des terres permit de concéder près de 402 000 hectares en 9 ans (de 1871 à 1880). L'amiral GUEYDON

¹² Proclamation aux colons de l'Algérie, Alger, le 30 mai 1847, *Moniteur Algérien*, Journal officiel de la colonie, 5 juin 1847, n°830.

bénéficiait du soutien de son ami le président THIERS, mais il perdit ses fonctions de gouverneur lorsque ce dernier remit sa démission en mai 1873. MAC-MAHON, le successeur de THIERS, nomma Antoine CHANZY comme gouverneur de l'Algérie. Celui-ci appliqua une politique d'assimilation afin d'agrandir les territoires civils et militaires. Durant sa mission, les territoires civils augmentèrent de 2 000 000 d'hectares. Le 29 janvier 1879, le président MAC-MAHON démissionna. Jules GREVY lui succéda, et son frère, Albert GREVY, devint le nouveau gouverneur de l'Algérie. Cette succession de gouverneurs de l'Algérie avait un impact négatif sur l'image que la France voulait donner de son gouvernement : cela reflétait des incertitudes, une certaine instabilité et une véritable incapacité à gérer cette colonie. Les premiers essais de colonisation ne connurent pas le succès escompté, ce n'est qu'après une longue période de mise en place progressive d'une politique coloniale adaptée à ce pays que l'Algérie devint un atout économique et social pour la France.

1.1.2. La guerre d'Algérie

L'histoire des Pieds-noirs en Algérie dura un peu plus de 130 ans. La glorieuse conquête d'Alger en juin 1830 aboutit à un rapatriement massif et endeuillé en juillet 1962. Au cours de cette période coloniale, les Français d'Algérie ont travaillé dur pour faire de cette immense étendue un eldorado des temps modernes. Leur sort en a été tout autre. Il est aisé de condamner ces colons en les taxant d'exploiteurs, d'esclavagistes, d'éternels mécontents. Mais l'échec de l'Algérie ne doit pas pour autant leur en être attribué en totalité. De nombreux facteurs indépendants de leur caractère, leur attitude ou leur volonté sont autant responsables de cette décolonisation sanglante. En effet, le grand colonat et ses abus de pouvoir, les hommes politiques et leur incapacité à gouverner et réformer cette colonie, les Français de métropole et leur indifférence, les indépendantistes algériens et leur détermination à obtenir l'autonomie, sont coupables autant que les Européens et les Français d'Algérie.

1.1.2.1. Situation en Algérie avant 1954

Depuis le début de l'aventure coloniale, les Européens et les Français d'Algérie étaient considérés, en particulier par les Français de métropole, comme de riches colons, et les autochtones comme un peuple pauvre et opprimé. Ce clivage ne reflétait pas la réalité, même s'il est vrai qu'un écart considérable s'était creusé entre ces deux communautés, tant au niveau social qu'économique. Cette situation avait fait naître de la méfiance chez les uns, de l'amertume chez les autres.

En 1954, la population européenne représentait un dixième de la population totale de l'Algérie, soit 984 000 habitants. La majorité de ces Européens était des Français : la naturalisation massive issue du décret Crémieux, l'arrêt de l'immigration et les mariages intercommunautaires avaient contribué à augmenter de façon considérable l'effectif français. Le nombre d'étrangers ne s'élevait plus qu'à 60 000. De plus, 80% de ces Européens étaient nés en Algérie et considéraient ce pays comme le leur. Face à eux, la population musulmane comptait 8 400 000 personnes. L'important taux d'accroissement avait eu pour conséquence une forte paupérisation, ce qui fut l'un des problèmes majeurs auxquels le gouvernement français ne parvint pas à faire face. L'absence de réformes (quoique indispensables) aboutit à une incapacité à apporter au peuple algérien l'approvisionnement, la scolarisation, l'emploi, le logement, la formation dont il avait besoin. Cependant, quelques milliers de familles algériennes possédaient une fortune non négligeable. Il s'agissait d'industriels, de commerçants ou de professions libérales. On estime le nombre de chefs d'exploitations à 22 000 en 1954 ; néanmoins ce ne sont que 300 familles qui dominaient l'économie agricole algérienne (87% du domaine rural). Ce sont ces colons qui ont offert une image négative aux Français de métropole : ils exploitaient la main-d'œuvre arabe et européenne (que l'on surnommait les « petits blancs ») en leur payant un salaire dérisoire. De plus, cette catégorie de colons occupait en parallèle des postes de notables: députés, maires, sénateurs. Leur attitude était caractérisée par un immobilisme sédimentaire : leur intérêt résidait dans le *statu quo* et non dans les réformes ou l'évolution de la société algérienne. Ils ont quitté l'Algérie bien avant la masse populaire pour s'installer dans des appartements métropolitains, emportant avec eux les capitaux investis. Même si l'Algérie des années 1830-1962 était une société oligarchique, la majorité des Français ou des Européens n'appartenait pas au grand colonat. La population était essentiellement urbaine et exerçait le métier de commerçant, ouvrier, employé et cadre. Malgré les préjugés dont ils furent victimes à leur arrivée en France, leur niveau de vie était inférieur à celui des métropolitains.

En ce qui concerne le domaine de l'administration, les Européens occupaient la quasi-totalité des postes. Cependant, l'Etat français ne pouvait gérer l'abondante population musulmane, il fut de plus en plus difficile d'encadrer ces habitants. Cette situation participa au déclin de l'hégémonie française en Algérie. La scolarisation était un point sensible supplémentaire : moins de 13% d'enfants musulmans se rendaient à l'école publique. Ce chiffre passe à 18% si l'on inclue l'école coranique. Pourtant, l'effectif des écoliers avait triplé en dix ans (de 1944 à 1954), mais cette augmentation était proportionnelle à l'explosion démographique musulmane.

Peu à peu, la crainte et le sentiment de ne plus avoir de dignité commencèrent à germer dans l'esprit de certains musulmans. Face aux constats négatifs de la gestion et de l'encadrement de cette population, tous les travaux réalisés et les efforts fournis par les artisans de la colonisation s'avérèrent insuffisants. D'un autre côté, pour la population européenne et métropolitaine, la situation de l'Algérie ne suscitait aucun intérêt. Ce pays si lointain, séparé de la métropole par la Méditerranée, ne les concernait pas. Ce n'est que plus tard, avec l'émotion suscitée par les vagues d'attentats perpétrés en Algérie et en France, que les métropolitains finirent par se mobiliser.

L'idée d'une indépendance algérienne émergea le 10 février 1943, lorsque FERHAT ABBAS, un algérien musulman, publia le *Manifeste du peuple algérien*, après avoir recueilli la signature de vingt-huit élus musulmans. Dans cet ouvrage, il dénonçait les échecs politiques successifs des gouvernements de la III^{ème} République, le régime discriminatoire imposé à son peuple (les Arabes devenaient citoyens français en renonçant au statut coranique), l'injustice causée par le statut d'indigénat de 1881, ainsi que le refus des droits politiques et de toute réforme en faveur des musulmans. C'est dans ce climat de plus en plus tendu que commencèrent les « événements d'Algérie ».

1.1.2.2. Le déclenchement de la guerre (1954)

Le 1^{er} novembre 1954, surnommé la « Toussaint rouge », marqua le début des hostilités. Une trentaine d'attentats simultanés commis sur l'ensemble du territoire algérien furent revendiqués par le Comité révolutionnaire d'union et d'action (CRUA). La terreur suscitée par ces actes de violence provenait de l'effet de surprise autant que de leur organisation : jamais auparavant l'Algérie n'avait été le théâtre d'attaques similaires. Le bilan fut de sept morts et douze blessés. Des renforts militaires français furent envoyés : 49 000 hommes débarquèrent en Algérie au mois de décembre. Les Français d'Algérie ne s'étaient jamais intéressés à la politique, pas plus qu'ils ne s'y étaient engagés. Ce jour-là, le réveil fut brutal : ils ne disposaient d'aucune organisation pour faire face ou riposter à ces attaques, aucun gouverneur d'Algérie n'avait été capable de prévoir ou de prévenir de tels actes.

Après le 1^{er} novembre, un nouveau mouvement vit le jour du côté algérien : le Front de libération national (FLN). Ahmed BEN BELLA, un indépendantiste radical qui estimait que le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) était trop modéré, décida d'intervenir sur la scène politique. Son mouvement réunit plusieurs groupuscules indépendantistes autonomes. Tout au long du conflit qui opposa la France à l'Algérie, le FLN fit preuve d'un activisme cruel et sanglant. L'ironie de la création de ce mouvement réside dans le fait que les responsables du FLN se sont inspirés des livres consacrés à la Résistance et à ses héros pendant l'occupation allemande pour développer leur stratégie et leur organisation. Les musulmans furent spectateurs de ce début de conflit durant les premiers mois. Ils ne virent pas, dans le soulèvement du FLN, une occasion de s'insurger contre le peuple colonisateur, ni l'opportunité de se dégager de leur joug. Ils furent néanmoins contraints à se rallier au mouvement indépendantiste contre leur volonté. Les procédés utilisés pour les obliger à rentrer dans les rangs du FLN relevèrent souvent de la barbarie.

1.1.2.3. L'enlèvement (1955-1959)

Dès le 5 janvier 1955, la France afficha une détermination inébranlable pour lutter contre le terrorisme infligé aux Français d'Algérie. François MITTERAND, alors ministre de l'Intérieur, prononça un discours dans lequel il annonçait le recours à la force. C'est ainsi que quinze jours plus tard, les premières opérations militaires débutèrent dans l'Aurès. Le 1^{er} février, Jacques SOUSTELLE fut nommé gouverneur général par MENDES-FRANCE. Il fut

le dernier responsable de l'Algérie, sans pour autant avoir réussi à susciter la sympathie de ses compatriotes. Il tenta de mettre en place des mesures pacifiques dont l'intégration : il ne s'agissait pas de fusionner l'ensemble des communautés présentes sur le sol algérien, mais l'Algérie avec la France, afin que tous ceux qui habitaient dans cette colonie soient considérés comme des citoyens français, tout en conservant leurs particularités culturelles. Durant sa mission, les Bureaux arabes créés par BUGEAUD devinrent les Sections administratives spéciales (SAS) à la tête desquelles un officier occupait la fonction de maire du douar (village), juge de paix et conseiller économique.

La situation ne tendait pas vers une amélioration et l'état d'urgence fut décrété pour six mois le 1^{er} avril 1955. Le 20 août, des émeutes éclatèrent à Philippeville (dans le nord constantinois), faisant 123 morts dont 71 Européens. La riposte des colons et des militaires fut sanglante : on dénombra 1 273 victimes musulmanes et plus de 1 000 prisonniers. A partir de ces événements, de nombreux musulmans révoltés par ce massacre se rallièrent au FLN.

Le gouvernement de Guy MOLLET fut investi le 1^{er} février 1956. Celui-ci voulut apporter des réformes de structure en Algérie, afin de mettre un terme au terrorisme. Il tenta d'ouvrir les négociations avec des indépendantistes, en vain. Le lendemain de son investiture, il rappela SOUSTELLE, considérant son projet d'intégration totalement inadapté. C'est le militant socialiste Robert LACOSTE qui lui succéda le 9 février. De son côté, le FLN organisa un congrès clandestin le 20 août 1956 dans la vallée de la Soummam, à l'issue duquel furent créés le Comité national de la révolution algérienne (CNRA) ainsi que le Comité de coordination et d'exécution (CCE).

Durant la seconde moitié de l'année 1956, les affrontements et les attentats se multiplièrent dans la région d'Alger. La police se montra impuissante face à ce terrorisme urbain, si bien que le 7 janvier 1957, le général MASSU (accompagné de la 10^{ème} Division de parachutistes) reçut les pouvoirs de police. La même année, au mois de mai, le gouvernement de Guy MOLLET fut dissout, le gouvernement BOURGES-MAUNOURY lui succéda le 17 juin. Toutes les solutions élaborées pour résoudre le problème algérien se soldaient par de douloureux échecs. C'est en 1958 que les données commencèrent à changer.

Le 13 mai 1958 marqua le début d'un nouvel affrontement : le conflit franco-français. Un rassemblement de manifestants venus de toutes les provinces d'Algérie se tint à Alger. Il s'agissait d'anciens combattants rendant hommage à trois militaires du contingent faits prisonniers puis fusillés par des « fellaghas » en Tunisie. Les partisans de l'Algérie française profitèrent de cette manifestation pour assaillir le bâtiment du gouvernement général, avec Pierre LAGAILLARDE en tête. Les émeutiers nommèrent un Comité de salut public dont le président fut le général MASSU. Le lendemain, le gouvernement Pierre PFIMLIN fut investi malgré les événements : les députés avaient condamné ce coup d'état. Dès ce jour, une rupture éclata entre Alger et Paris. Les leaders du mouvement quittèrent l'Algérie (mutations en France et en Allemagne). La conséquence de ce 13 mai 1958 fut la démonstration de l'incontestable incapacité de l'Etat à gérer les problèmes de l'Algérie. Cette date marqua également le retour du général de GAULLE sur le devant de la scène politique. En effet, il fut considéré comme le seul capable de sortir la France du borbier algérien. Le 1^{er} juin, son gouvernement fut investi par les députés (329 voix en sa faveur contre 224) s'ensuivit son célèbre discours du 4 juin 1958 adressé aux Français d'Algérie :

Je vous ai compris ! Je sais ce qui s'est passé ici. Je vois ce que vous avez voulu faire. Je vois que la route que vous avez ouverte en Algérie, c'est celle de la rénovation et de la fraternité. [...] et je déclare, qu'à partir d'aujourd'hui, la France considère que, dans toute l'Algérie, il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants : il n'y a que des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.¹³

De GAULLE était agacé par les Français d'Algérie, qu'il considérait comme d'incorrigibles mécontents qui ne voulaient aucune réforme et dont le seul intérêt était de conserver leur condition de domination sur le peuple musulman. De leur côté, les Français d'Algérie souhaitaient continuer à vivre sur leur terre natale, en compagnie de leur famille et de leurs amis d'enfance, tout en jouissant des biens acquis au cours de la période de colonisation. Pour comprendre l'amertume que ressentait le général vis-à-vis de l'Algérie, il faut remonter à 1943 : le général GIRAUD, et non le Général de GAULLE, avait obtenu la faveur des Alliés pour le débarquement en Algérie. Ce contentieux n'avait jamais été effacé.

Le 19 septembre, le Gouvernement provisoire de la république algérienne (GPRA) fut créé, présidé par FERHAT ABBAS. Quelques jours plus tard, le 28 septembre, un référendum

¹³ Charles de GAULLE, *Discours et messages*, Tome III : Avec le renouveau (1958-1962), Paris, Plon, 1970, pp 15-17.

permet de ratifier la Constitution de la nouvelle République, sonnait le glas d'une IVème République impuissante devant la révolte algérienne.

Le général de GAULLE fut élu premier président de la Vème République le 21 décembre 1958. La porte de l'indépendance s'entrouvrit dès cet instant, sans qu'aucun protagoniste en eût encore conscience. Neuf mois plus tard, le 16 septembre 1959, le Président annonça le recours à l'autodétermination pour les Algériens par voix de référendum. Cette nouvelle fit l'effet d'une bombe au sein de la communauté pied-noir. Le discours du 4 juin 1958 prit l'aspect d'une effroyable manœuvre politique mensongère. A partir de cette déclaration, la séparation entre les Français d'Algérie et la métropole ne fut plus seulement géographique. Dès son investiture, le général de GAULLE avait tenté d'apaiser les tensions en Algérie en proposant notamment la « paix des braves » aux responsables du FLN le 23 octobre 1958. Ceux-ci avaient refusé.

1.1.2.4. L'autodétermination

Les événements de l'année 1960 amplifièrent les désaccords entre la France et l'Algérie. Du 24 janvier au 1^{er} février, un soulèvement sans précédent eut lieu à Alger, connu sous le nom de « Semaine des barricades ». Les activistes des unités territoriales avaient projeté d'amener à l'insurrection la population de Bab-el-Oued¹⁴. Joseph ORTIZ et ses troupes prirent d'assaut le siège de la Compagnie algérienne et y installèrent le poste de commandement, tandis que Pierre LAGAILLARDE (l'un des protagonistes du 13 mai 1958) assiégea les facultés. Les barricades furent érigées rue d'Isly, rue Michelet, rue Charras et rue Monge, paralysant tout le quartier. Une fusillade éclata vers 18 heures, tuant 8 insurgés et en blessant 123. Alger fut aussitôt décrétée en état de siège. La semaine fut marquée par une succession de grèves et de manifestations. Le 29 janvier, lors d'un discours télévisé, le général de GAULLE dénonça et condamna l'action menée par les responsables de l'insurrection :

Pour imposer à la France, à l'Etat, à moi-même leurs prétentions, certains à Alger sont entrés en insurrection. [...] De leur fait, une rupture de l'unité nationale risque de se réaliser à l'indignation de la nation française et au beau milieu des combats livrés contre les rebelles. Il n'y a pas un homme de bon sens qui ne voit quelles conséquences risqueraient de se produire si cette affreuse sécession l'emportait !

¹⁴ Quartier populaire d'Alger.

[...] Français d'Algérie, comment pouvez-vous croire les conspirateurs qui disent qu'en accordant le libre choix aux Algériens, la France et de GAULLE veulent vous abandonner, se retirer de l'Algérie et la livrer à la rébellion ? [...] est-ce que vous ne voyez pas qu'en vous dressant contre la Nation et contre l'Etat, vous vous perdez vous-mêmes à coup sûr et que vous risquez de faire perdre l'Algérie à la France ?¹⁵

Voyant le pays s'enliser dans une guerre à l'issue improbable, les riches colons commencèrent à acheter des appartements en métropole et quittèrent peu à peu l'Algérie ; pour les autres, il ne restait plus que l'espoir que le gouvernement français trouve une issue favorable afin de permettre à la France de conserver cette colonie.

Dans le même discours, le général annonça clairement ce qu'il avait évoqué quelques mois auparavant, l'autodétermination, dans ces termes :

La France [...] veut aboutir à une paix qui soit la paix, de telle sorte que le drame ne puisse pas recommencer et de manière à ce que l'Algérie, en fin de compte, ne soit pas perdue, ce qui serait un désastre pour nous et pour l'Occident. [...] Compte tenu de tout cela, j'ai pris au nom de la France la décision que voici : les Algériens disposeront librement de leur destin quand, d'une manière ou d'une autre – conclusion d'un cessez-le-feu ou écrasement total des rebelles –, nous aurons mis un terme aux combats [...] Alors, les Algériens diront ce qu'ils veulent être. [...] L'autodétermination est la seule politique qui soit digne de la France. Elle est la seule issue possible.

Le lendemain, il fut décidé que la grève prendrait fin le 1^{er} février. A cette date, Pierre LAGAILLARDE se rendit, clôturant ainsi la « Semaine des barricades ». Il fut conduit à Paris et incarcéré à la prison de la Santé. Le 5 février, SOUSTELLE quitta le gouvernement.

A la fin de l'année, le 19 décembre, l'Assemblée générale de l'ONU reconnut le droit à l'indépendance pour l'Algérie, et c'est tout naturellement que le référendum du 8 janvier 1961 concernant la politique du général de GAULLE conforta ce dernier dans ses prises de position. Ce vote permit de ratifier l'autodétermination de l'Algérie : le général démarra le processus qui mena à l'indépendance.

¹⁵ Discours *Insurrection d'Algérie*, Charles de GAULLE, Paris, 29 janvier 1960, CLT-UFA, Luxembourg-SON (18 :

En réaction à ce que certains Pieds-noirs considéraient comme un abandon doublé d'une trahison, un mouvement vit le jour en février 1961: l'Organisation armée secrète (OAS). Ce mouvement politico-militaire avait pour but de conserver l'Algérie française. Pour cela, il eut recours aux attentats et aux assassinats. Le 16 mars, les murs de l'Algérie affichèrent pour la première fois le sigle de l'organisation, accompagné de son slogan : « L'Algérie est française et le restera ». Tout comme le FLN, l'OAS avait comme référence les actions menées par les Résistants de la deuxième guerre mondiale, en particulier Raoul GIRAUD et Jacques SOUSTELLE. Cette organisation était constituée de divers groupuscules activistes réunis par le même objectif. La première victime de l'OAS fut l'avocat libéral et président du MRP d'Alger, Pierre POPIE, assassiné le 25 janvier 1961. Ce crime ne fut pas revendiqué par l'OAS, qui n'existait pas encore officiellement, mais par l'un de ses futurs constituants : le Front de l'Algérie française.

L'événement politique le plus important de l'année 1961 fut le putsch des généraux à Alger, les 21 et 22 avril. L'origine de ce coup d'Etat se trouve dans le discours du général de GAULLE du 4 novembre 1960, dans lequel il avait fait allusion à une Algérie algérienne. Les responsables du soulèvement étaient les généraux CHALLE, JOUHAUD, ZELLER, GODARD et SALAN. Leur objectif était d'amener le général à démissionner, dans l'esprit du 13 mai 1958. La plupart de ces généraux, dotés d'un fort esprit militaire, avaient œuvré dans la Résistance et en Indochine. Malgré leurs dispositions, ils ne furent pas soutenus par les généraux et les officiers présents en Algérie, ceux-ci privilégiant leur carrière et leur famille au sort de l'Algérie. Le putsch dura quatre jours et cinq nuits et se solda, le 25 avril, par un échec. ZELLER et CHALLE se rendirent aux autorités. Ce dernier fut condamné à quinze ans de prison. SALAN s'engagea dans l'OAS et JOUHAUD parvint à s'échapper.

Pendant dix-huit mois, jusqu'au 19 juillet 1962, l'OAS organisa et mis à exécution plusieurs centaines d'actions terroristes. A la fin de l'année 1961, elle avait réalisé plus de 1 000 attentats. Les cibles étaient des officiels, des politiques, des libéraux et des syndicalistes soutenant de GAULLE et l'indépendance algérienne. Les membres de l'OAS furent aidés par des agents de police parallèle, surnommés les « barbouzes ». Cette organisation représentait le dernier espoir des Français d'Algérie souhaitant le *statu quo*. Leurs opérations, symboles d'actes désespérés, se révélèrent vains. Un combat opposant le FLN à l'OAS entraîna une

scission entre les deux communautés : les villes européennes n'acceptaient plus les musulmans, et réciproquement, les villes arabes contrôlées par le FLN, ne toléraient plus les Européens.

Il fallut attendre quelques mois pour que la France apporte une véritable solution et mette un terme à cette déchirure.

1.1.2.5. L'Indépendance

Lors d'une conférence de presse tenue le 5 février 1962, le général de GAULLE, excédé par l'enlèvement de la France en Algérie, déclara que la fin du conflit était imminente. En effet, deux mois plus tard se tint la deuxième conférence d'Evian, à l'issue de laquelle des accords furent signés : les Accords d'Evian, le 18 mars 1962. Ce terme fut employé par la presse, le titre officiel étant : Déclaration générale des deux délégations du 18 mars 1962. Le mot « accord » était inapplicable pour ces négociations, étant donné que l'Algérie n'était pas encore un Etat, seules les personnalités juridiques en droit international étaient aptes à signer ou ratifier des traités et des accords. Du côté français, les négociations étaient menées par Louis JOXE, ministre des Affaires algériennes, assisté de Jean de BROGLIE et de Robert BURON. La délégation algérienne, représentée par le GPRA, était présidée par Krim BELKACEM, ministre des Affaires étrangères et vice président du GPRA. Chaque partie avait besoin de ces accords : l'une pour sortir de la crise algérienne, l'autre pour obtenir l'indépendance.

Ces accords se composent de deux parties : le cessez-le-feu et diverses déclarations gouvernementales. Le cessez-le-feu fut fixé au 19 mars 1962 :

Article 1 : Il sera mis fin aux opérations militaires et à toute action armée sur l'ensemble du territoire algérien le 19 mars 1962, à 12 heures.

Article 2 : Les deux parties s'engagent à interdire tout recours aux actes de violence collective et individuelle. Toute action clandestine et contraire à l'ordre public devra prendre fin.¹⁶

¹⁶ Journal *Le Monde*, 20 Mars 1962.

L'armée française respecta le cessez-le-feu immédiatement, mais l'OAS poursuivit ses vagues d'attentats dans le but de faire obstacle à l'application des accords d'Evian. Les représailles du FLN ne cessèrent qu'en juillet 1962.

Les enjeux des déclarations gouvernementales concernaient le statut des Européens en Algérie, les bases militaires situées sur le territoire algérien, les essais nucléaires et la propriété du Sahara. Avec la signature de ces accords, la France perdit la propriété dont elle jouissait dans le désert saharien, sa base atomique (celle-ci fut transférée dans le Pacifique en 1963), ses bases navales situées à Mers-el-Kébir (la France obtint un bail de location d'une durée de quinze ans), ainsi que le terrain de l'aéro-navale de Lartigue en 1968.

L'Algérie devait organiser un référendum d'autodétermination dans un délai de trois à six mois après la signature. Celui-ci eut lieu le 1^{er} juillet 1962 et accorda un large succès au « oui » (près de 6 000 000 de voix contre environ 16 500). Le gouvernement provisoire devait respecter la période de transition jusqu'au référendum : les attentats et les massacres qui se produisirent après cette date démontrent que l'engagement ne fut pas tenu.

Pour les Pieds-noirs, ces accords symbolisent, aujourd'hui encore, l'abandon et la trahison de l'Etat : ils ont le sentiment que leur terre, leur travail et leur vie ont été bradés, cédés aux Algériens. De plus, ils n'ont bénéficié d'aucune protection ; leur rapatriement massif fut perçu par les métropolitains comme une immense invasion étrangère. Le général de GAULLE présenta les accords d'Evian comme un acte de sagesse, le triomphe de la générosité. L'abandon de la colonie apparut comme une victoire faisant du Président le libérateur d'un peuple opprimé par les colons.

Le 19 mars 1962 marque la fin officielle de la guerre d'Algérie, qui a duré huit longues années. La France reconnut l'indépendance algérienne le 3 juillet 1962. Cependant, les événements tragiques de l'après-guerre ont alourdi le bilan, déjà trop important, des pertes humaines.

Le 13 mars 1962, l'OAS tira un coup de mortier dans le quartier de Bab-el-Oued, dans un effort désespéré de rebeller la population algéroise. Le quartier fut rapidement bouclé par les autorités. En signe de soutien aux habitants, une manifestation pacifique fut organisée le 26 mars, à laquelle participaient des hommes de tout âge, des femmes et des enfants. Une fusillade éclata dans la rue d'Isly, faisant 80 morts et plus de 200 blessés. Oran ne fut pas épargnée : le 5 juillet 1962 constitua l'épisode le plus sanglant et le plus tragique de l'indépendance. Les Oranais participaient eux aussi à un défilé pacifique, le cortège avait pour objectif de se rendre à la Place d'Armes. A 11 heures, un coup de feu retentit sur la place. Dès cet instant, une chasse à l'Européen fut lancée : de nombreuses victimes furent égorgées, fusillées, mutilées dans les rues, les cafés, les commerces, les appartements. Le général Joseph KATZ informa le général de GAULLE du massacre qui se produisait dans la ville. Celui-ci donna l'ordre de ne pas intervenir. Pendant huit heures, les soldats restèrent immobiles et assistèrent à la barbarie collective. A 17 heures, on leur donna la permission de faire revenir le calme. Des centaines de cadavres jonchaient les rues, auxquels s'ajoutèrent un nombre indéterminé de disparus (enlevés par les rebelles). Le bilan officiel de cette journée s'élève à environ 1 200 victimes européennes.

Très vite, l'ensemble de la communauté pied-noir comprit l'urgence de leur départ. Quelques activistes adoptèrent la politique de la terre brûlée : il s'agissait de détruire tout ce que les colons avaient apporté à l'Algérie. On brûla donc des bibliothèques, des écoles, des bureaux, des maisons, des récoltes, des arbres fruitiers, etc.

La fin des actions commandos de l'OAS date du 17 juin 1962, suite à la signature d'un accord passé entre Jean-Jacques SUSINI, dernier chef de l'OAS, et Chawki MOSTEFAL, représentant du GPRA. En France, on créa le Bureau de liaison (BDL) pour lutter contre l'organisation armée. Il était composé d'agents de la Police Judiciaire, des Renseignements Généraux, de la Direction de la surveillance du territoire, de la Gendarmerie nationale et de la Sécurité militaire de métropole. Leur action se révéla très efficace : en 1962, ils procédèrent à 635 arrestations ; 223 personnes furent jugées dont 117 acquittées, 53 condamnées à un emprisonnement avec sursis, 38 à un emprisonnement ferme et trois à mort. Les mois

suiuants, 3 680 arrestations eurent lieu. Les membres qui n'avaient pas été arrêtés s'étaient réfugiés en Espagne, au Portugal et en Amérique du Sud. JOUHAUD fut condamné à l'emprisonnement à vie puis libéré en décembre 1967 grâce à la loi d'amnistie de juin 1966.

Le terme de « guerre d'Algérie » fut employé par les autorités françaises par un vote de l'Assemblée Nationale en 1998. On ne pouvait jusqu'alors attribuer ce mot aux événements de l'Algérie pour les mêmes raisons que l'on ne pouvait parler d'accords. Il s'agissait tout au plus d'une guérilla opposant les indépendantistes à l'armée française, ainsi qu'une guerre civile et idéologique entre deux communautés.

Il est difficile d'établir un bilan exact des pertes humaines à cause de la diversité des sources d'information et des corps jamais retrouvés. Cependant, on estime que le nombre de victimes arabes se situe entre 300 000 et 400 000. En ce qui concerne la France, on déplore 28 500 morts et 65 000 blessés. La décolonisation de l'Algérie fait partie d'un processus général de décolonisation qui suivit la deuxième guerre mondiale. En ce qui concerne l'Algérie, il s'agissait, au départ, d'une colonisation de peuplement et non d'exploitation. Ceci explique, en partie, le nombre élevé de victimes. Ce fut la décolonisation la plus douloureuse et la plus coûteuse de l'histoire de la France. Le traumatisme lié à la guerre d'Algérie est encore très présent chez les Pieds-noirs, comme chez les musulmans.

1.1.3. 1962-2007 : l'après-guerre

1.1.3.1. La question du nom

Le Robert présente les différentes définitions du mot *pied-noir* en fonction de son évolution historique. :

1. 1901. Chauffeur sur un bateau à charbon (travaillant pieds nus dans la soute à charbon).
2. 1917. Les chauffeurs étant le plus souvent des Algériens sur les bateaux français faisant le service en Méditerranée. Arabes d'Algérie.

3. 1955. Français vivant en Algérie (et considérant l'Algérie française comme sa patrie) ; puis Français originaires d'Algérie. (1985 : 390, tome 7)

Il désignait par ce nom les chauffeurs de bateau indigènes dont les pieds étaient noircis par le charbon. A partir de 1917, ce terme apparaît chargé d'une connotation péjorative : il était utilisé pour nommer les Arabes d'Algérie présents dans les tranchées. C'est donc en 1955 seulement qu'apparaît la première attestation du mot pour « Européens ».

Pour que l'identité puisse être établie, chez un individu comme pour un groupe, il faut nécessairement que l'individu ou les membres du groupe s'approprient un nom. En ce qui concerne la communauté des Français d'Algérie, le terme *pied-noir* constitua une double identification : d'une part, c'est sous cet appellatif que s'atténuèrent les fortes disparités présentes en Algérie jusqu'en 1962. En effet, étant donné qu'au moment de la conquête les colons européens s'étaient installés dans des zones géographiques différentes (l'Oranie pour les Espagnols, le Constantinois pour les Italiens, etc.), une certaine rivalité s'était instaurée entre ces régions. Le rassemblement des Français d'Algérie sous le nom de *Pieds-noirs* permit d'harmoniser les rapports entre les membres de cette communauté, car il désignait tous ceux qui devaient quitter l'Algérie pour s'installer en France métropolitaine. D'autre part, une fois arrivés en France, les Pieds-noirs ont dû adopter le modèle de leurs compatriotes métropolitains et s'approprier une nouvelle identité. Cette appropriation se basait, en partie, sur un sentiment patriotique particulièrement exacerbé chez les anciens Français d'Algérie. En effet, la plupart d'entre eux ont combattu (ou avaient un parent ayant combattu) sous le drapeau français lors des deux Guerres Mondiales, ce qui leur permit d'affirmer leur attachement à la France. Pour eux, ceci leur conféra le droit légitime de revendiquer leur appartenance à la mère-patrie, face à des métropolitains qui, parfois, les considéraient comme des étrangers. Le malaise des Français d'Algérie était d'autant plus profond que, comme le souligne CANDAU, *le changement de nom est souvent une épreuve réelle pour le sujet dont l'identité se voit du même coup menacée, remise en cause.* (1998 : 61)

La difficulté concernant l'attribution d'un nom pour la communauté européenne vivant en Algérie réside dans l'impossibilité de classer tous ses membres dans une même catégorie, comme le fait remarquer Marie MUYL dans sa thèse. En effet, il paraît inopportun de les

nommer les *rapatriés*, si l'on se fonde sur la définition de ce terme proposée par le Robert : *qu'on a fait rentrer dans son pays* (1985 : 30, tome 8), car la majorité d'entre eux n'a jamais foulé le sol métropolitain avant 1962. Au niveau religieux, il était impossible de les appeler les *chrétiens*, dans la mesure où certains étaient juifs, d'autres athées ou bien musulmans (les naturalisés qui ont conservé leur confession religieuse). Il était également difficile de les appeler les *colons*, étant donné que la plupart d'entre eux ne faisait pas partie de cette catégorie sociale. Quant au nom *Européens*, celui-ci ne prenait pas en compte les Juifs sépharades. Enfin, le mot *Algériens* fut attribué aux autochtones après qu'il ait désigné les Français d'Algérie, devenus les *Pieds-noirs*. Cette difficulté à regrouper l'ensemble des Français d'Algérie sous un même appellatif traduit la complexité de la définition de l'identité de cette communauté. Cette difficulté est accrue par le fait que la majorité d'entre eux ne se reconnaissent intégralement dans aucun de ces termes ; pour se définir, les membres de cette communauté prennent en compte quelques-unes des catégories que nous venons d'énumérer. Par exemple, un Pied-noir peut être à la fois un chrétien, un colon et un européen (dont les origines sont espagnoles, italiennes, etc.). C'est à la suite de la guerre d'Algérie que la législation définit le statut des rapatriés :

Les français ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'événements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France...¹⁷

Clarisse BUONO, dans son ouvrage *Pied-noir de père en fils*, reprend plusieurs théories sur l'origine du mot *pied-noir*. Tout d'abord, il s'agirait du nom que les autochtones avaient donné aux soldats de Charles X, en référence à leurs brodequins noirs qui contrastaient avec les pieds nus des indigènes. Une autre explication concernerait la couleur des jambes et des pieds nus des migrants agriculteurs après le foulage du raisin. Une troisième théorie avance que les Européens d'Algérie auraient emprunté ce nom aux héros de westerns de l'époque, surnommés les Black-Foot : il s'agit des Indiens d'Amérique présents dans les contingents qui débarquèrent en Algérie en 1942.

En 2004, Guy PERVILLE participait au colloque *Les mots de la colonisation*, au cours duquel il a présenté un exposé intitulé *Pour en finir avec les 'Pieds-noirs' !* Dans son

¹⁷ [Loi n° 61-1439 du 26 décembre 1961.](#)

intervention, il rappelle les différentes théories connues concernant l'origine du mot *pied-noir*, en apportant toutefois quelques précisions. Se référant à l'ouvrage d'André LANLY, il récapitule les étymologies les plus courantes en commençant par le nom donné par les autochtones aux soldats qui étaient arrivés en Algérie en 1830. Xavier YACONO¹⁸ précise que la couleur noire des brodequins de l'armée d'Afrique s'opposait à la couleur rouge des mocassins des soldats d'Abd-el-Kader. Guy PERVILLE reprend également la théorie de la couleur des pieds des colons après le foulage du raisin ainsi que du défrichage des régions marécageuses. Il remarque enfin que même si toutes ces origines paraissent plausibles, aucune d'entre elles n'est officielle, étant donné qu'aucune preuve historique ne peut les confirmer. Toutefois, il est parvenu à retracer le parcours historique du mot *pied-noir* et propose quelques explications.

A l'origine, les Français d'Algérie portaient le nom d'Algériens, par opposition aux Français de métropole et aux autochtones. L'attribution de ce nom est particulièrement importante, dans la mesure où il prend en compte le rapport au sol algérien. En effet, porter le nom de sa terre natale permet d'affirmer sa légitimité et son appartenance à cette terre.

Difficile d'affirmer et de défendre son identité lorsque l'on n'a pas un point d'ancrage géographique. Le territoire est un dénominateur commun entre tous les membres d'une communauté. Comment, dès lors que cette terre n'existe plus en tant que telle, défendre une identité, des valeurs, et en assurer la transmission aux générations futures ? (MICHEL-CHICH, 1990 : 149)

Ce mot devint de plus en plus tabou pour eux car il suggérait une assimilation à la population autochtone. C'est pourquoi ils se sont progressivement détachés de ce nom pour finalement accepter celui de *pieds-noirs*.

Le mot *pied-noir* est apparu bien avant la guerre d'Algérie. En 1934, le numéro 3 de l'hebdomadaire *La Défense* avait consacré un article portant sur les insultes anti-Arabs parmi lesquelles se trouvait le mot *pied-noir*.¹⁹ En 2001, dans un article paru dans la revue *L'Algérieniste*, Eric GUERRIER²⁰ rappelle quelques faits concernant l'apparition de ce terme : en 1953, des attentats eurent lieu à Casablanca, dans le quartier de Maârif. Face à ces

¹⁸ Xavier Yacono, *Pourquoi « Pieds-noirs ? »*, in *Les Pieds-noirs*, éditions Philippe Lebaud, Paris, 1982.

¹⁹ *La Défense*, Alger, 1934, n°3.

²⁰ Eric Guerrier, *En finir avec les 'Pieds-noirs ?'*, in *L'Algérieniste*, septembre 2001, n°95, pp 44-46.

actes violents, des manifestations contre le terrorisme et l'indépendance du Maroc furent organisées. La presse marocaine de l'époque avait relaté les faits en nommant les jeunes manifestants issus de ce quartier les « Pieds-noirs ». Ces derniers s'étaient eux-mêmes attribué ce nom en référence aux Indiens Pieds-noirs les (Black-Feet dont parle Clarisse BUONO). Peu à peu, les bandes des différents quartiers s'identifièrent à ces Pieds-noirs, ce fut ensuite l'ensemble de la jeunesse qui revendiqua ce nom. Après être apparu dans la presse marocaine, ce mot fut employé par les journalistes métropolitains pour enfin arriver en Algérie dès 1954-1955. Dans la littérature et la presse françaises, ce mot était également présent avant 1962 : en 1957, Georges DAMITIO avait publié un ouvrage intitulé *Les Pieds-noirs* ; en 1960, dans un Bloc-Notes paru dans le magazine *L'Express*, François MAURIAC parlait lui aussi des Pieds-noirs.

Même si ce surnom avait, à l'origine, une connotation péjorative et discriminatoire (puisqu'il désignait les autochtones), les Français d'Algérie se le sont approprié au moment du conflit franco-algérien. Pour eux, être français n'était pas suffisant, ils devaient se différencier des « Français de France ». Malgré son étymologie incertaine à leurs yeux, ce sobriquet péjoratif utilisé par les métropolitains et imposé aux Français d'Algérie devint dès 1962 un signe de ralliement, le symbole d'une nouvelle identité communautaire. Les Français d'Algérie de 1830 devinrent les Pieds-noirs en 1955. Ce nom fut inconnu en Algérie jusqu'en 1954, c'est pourquoi la majorité des Pieds-noirs ne le découvrirent qu'au moment où la guerre les contraignit à se revêtir d'une nouvelle identité. Grâce à ce nom de ralliement, ils purent trouver l'unité nécessaire pour faire survivre leur communauté. La guerre d'Algérie marqua le début d'une quête identitaire : les Pieds-noirs étaient privés de leur terre natale, de leurs habitudes, de leur mode de vie, mais également de leur statut ainsi que de leur nom.

1.1.3.2. L'arrivée en France (1962)

Durant l'année 1962, près d'un million de Pieds-noirs débarquèrent en France, la majorité d'entre eux n'avaient jamais vu ce pays. Ce rapatriement ne fut pas vécu comme un refuge mais comme un exil. Une nouvelle histoire commençait pour eux, une nouvelle identité devait se construire après le deuil. L'histoire des Français d'Algérie fit place à celle des Pieds-noirs.

En y regardant bien, ce n'est pas 1830 qui crée le Pied-noir, mais 1962. Le rapatriement massif et tragique de l'été devient l'élément fondateur de la communauté en exil. Le déracinement et l'éparpillement sur le sol métropolitain [...] contribuent à la constitution d'une conscience commune qui n'avait pas cours en Algérie. (JORDI, 1995 : 114-115)

En Algérie, les Pieds-noirs pouvaient lire dans chaque coin de rue le slogan de quelques nationalistes algériens « La valise ou le cercueil ». Ce choix, bien évidemment, n'en était pas un. En quittant leur terre natale, ils abandonnaient leurs biens, leur unité familiale, leurs amis d'enfance, leur mode de vie, sans espoir de retour. La majorité d'entre eux traversèrent la Méditerranée en bateau, quelques-uns en avion. La source de leur détresse résidait dans le déracinement qu'ils vivaient. Outre les implications affectives, ils avaient un très fort sentiment d'injustice et d'abandon, tant au niveau français qu'au niveau algérien : d'une part, ils ne comprenaient pas pourquoi ils devaient quitter un pays qu'ils avaient construit pour aller vivre dans un pays qui leur était étranger ; d'autre part, ils ne pouvaient accepter l'idée que les personnes qui avaient toujours vécu avec eux les chassaient de leur terre natale. Dès leur arrivée en France, les sentiments d'abandon et d'injustice furent accrus par l'accueil que certains métropolitains leur avaient réservé. Ceux-ci considéraient que les Pieds-noirs, descendants directs des colonisateurs, avaient spolié les autochtones, et qu'il n'était que justice que ces derniers aient récupéré leur territoire. Les rapatriés découvrirent donc un pays hostile, inconnu mais dont, paradoxalement, ils faisaient partie. Ils avaient été les représentants de la France en Algérie pendant plus de 130 ans, mais cette France découverte en 1962 n'était pas la leur. Leur France n'existait plus, la métropole n'était qu'une terre d'asile. Leur sentiment de rejet était d'autant plus mal vécu qu'ils se considéraient comme des Français à part entière, ayant habité l'un des départements français jusqu'à leur départ.

Se sentant rejetés, niés par les Français de la métropole, les rapatriés n'auront eu de cesse de justifier leur appartenance légitime à la France, leur patriotisme à tous crins leur conférant une image de « Français plus que français ». (BUONO, 2004 : 52)

Au traumatisme causé par leur départ d'Algérie s'ajoutèrent les contraintes de leur nouveau statut. Leurs conditions sociales changèrent. Durant la période qui suivit le rapatriement, la plupart des Pieds-noirs furent hébergés par des membres de leur famille ou des amis installés en France avant la proclamation de l'indépendance algérienne. Ceux qui parvinrent à trouver

un logement vécut en sureffectif pendant plusieurs mois : parfois, la majorité des membres de la même famille (oncles, tantes, cousins, parents etc.) cohabitaient dans un appartement bien trop étroit. Ils tentaient ainsi de lutter contre l'éclatement et l'éparpillement des familles. De plus, il leur fallut trouver rapidement un emploi. La plupart des Pieds-noirs appartenaient à la classe ouvrière, il ne leur fut donc pas très difficile de recommencer à travailler, même si les conditions de travail et les postes occupés n'étaient pas identiques à ceux qu'ils avaient en Algérie.

Jusqu'en 1962, la communauté des Français d'Algérie, devenue la communauté pied-noir, n'avait pas besoin de reconnaissance. Celle-ci fut nécessaire dès leur rapatriement pour deux raisons. D'une part, les Français d'Algérie rapatriés se trouvèrent tous dans la même situation de détresse : ils devaient faire face au rejet des Algériens indépendantistes et subir la perte de tout ce qu'ils possédaient. D'autre part, l'accueil des métropolitains suscita l'émergence d'une solidarité communautaire : les Français de France stigmatisèrent cette population « étrangère » qui pourtant était composée de compatriotes. Les Pieds-noirs étaient des étrangers en France comme en Algérie, ils ne se reconnaissaient pas dans le regard que les métropolitains et les Algériens portaient sur eux.

En rencontrant les Français de France, les Pieds-noirs durent faire face à un certain nombre de préjugés. Ils étaient considérés comme des exploiters, des colons qui ne souhaitaient pas que la société algérienne évolue et, pour les métropolitains, l'échec de l'Algérie française n'avait pour responsables que ces profiteurs qui n'avaient pas été capables de gérer la colonie. De plus, on les accusait de racisme à cause de la relation qu'ils entretenaient avec les autochtones. Pierre LAFFONT explique ce rapport particulier entre Pieds-noirs et Algériens :

Si l'on pouvait qualifier cette attitude de raciste, disons qu'il ne s'agissait que d'un racisme méditerranéen. Quand deux civilisations qui n'appartiennent pas au même type de société cohabitent, il est fatal que les tenants de la plus développée traitent avec condescendance ceux de l'autre communauté et les hommes qui, par réflexion, échappent à cette fatalité, sont rares et de qualité. (1979 : 519)

Les Pieds-noirs n'avaient pas conscience que leur relation avec les autochtones relevait du racisme. De tout temps, ils entretenaient avec eux une relation dominant/dominé,

sans se poser la question de l'égalité des peuples ou de la non légitimité d'une telle attitude. En 1885, Jules FERRY tenait un discours devant la Chambre des députés, dans lequel nous pouvons relever des signes ostentatoires et des éléments explicites du racisme colonial :

La première forme de colonisation c'est celle qui offre un asile et du travail au surcroît de population des pays qui renferment trop d'habitants [...] Il y a un autre point que je dois également aborder. C'est le côté humanitaire et civilisateur de la question. Les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. Il y a pour elles un droit parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures.²¹

Les Pieds-noirs étaient nés et avaient grandi dans cette conception du colonialisme. Aucun d'entre eux ne pensait que leurs rapports (parfois particulièrement hiérarchisés) avec les autochtones étaient condamnables.

Le dossier des indemnisations fut une source de conflits entre les rapatriés et les autorités françaises. Les biens et les propriétés dont ils disposaient en Algérie ne valaient plus rien une fois franchie la Méditerranée. Une parcelle de terrain en Algérie, aussi vaste fût-elle, avait une valeur beaucoup moins importante qu'une parcelle de même superficie sur le sol français. Une indemnisation d'un montant de 5 000 francs fut prévue par le gouvernement, mais les Pieds-noirs ne purent en bénéficier qu'après de longues années. En 1970, le premier ministre de Georges POMPIDOU, Jacques CHABAN-DELMAS, revalorisa le plafond de la contribution à l'indemnisation (80 000 francs). Quelques années plus tard, la loi de janvier 1978 fixa ce plafond à 500 000 francs payables en quinze ans sans réévaluation possible.²² La sécheresse de 1976 et ses conséquences économiques ravivèrent le sentiment d'injustice des Pieds-noirs. En effet, le président de l'époque, Valéry GISCARD d'ESTAING, avait créé un impôt sécheresse pour venir en aide aux agriculteurs qui avaient perdu leurs récoltes. Les Pieds-noirs, comme tous les Français, étaient soumis à cet impôt. Ceux-ci ne purent comprendre comment la solidarité nationale pouvait indemniser des personnes qui n'avaient perdu qu'une récolte, alors qu'eux-mêmes avaient perdu tout ce qu'ils possédaient en Algérie sans recevoir de compensation.

1.1.3.3. L'intégration

²¹ Discours de Jules FERRY, Annales de la Chambre des députés, séance du 28 juillet 1885, p 1066.

²² *Ibid.*, p 515.

En parcourant divers sites Internet recueillant des témoignages de rapatriés²³, nous constatons certains éléments autobiographiques communs. Les témoins parlent essentiellement de la nécessité de paraître comme des Français de métropole, de s'assimiler complètement aux standards de la population métropolitaine. Pour cela, beaucoup durent faire l'effort de perdre ou de dissimuler leur accent, d'effacer de leur vocabulaire des mots ou des expressions utilisées exclusivement par les Pieds-noirs (en particulier les emprunts à l'arabe ou à l'espagnol). La plupart d'entre eux ne divulguaient pas leur lieu de naissance, de peur d'être rejetés. Aujourd'hui, alors qu'ils sont intégrés à la société métropolitaine, un phénomène inverse se produit : ils revendiquent leur identité pied-noir, ils sont fiers de dire qu'ils sont nés en Algérie, ils retournent à leurs racines, à leur histoire, afin d'être véritablement eux-mêmes.

Malgré toutes les difficultés auxquelles ils ont dû faire face, les Pieds-noirs ont réussi leur intégration. Cette communauté essentiellement ouvrière put rapidement retrouver un emploi en France. Dans les années 1960, certaines régions du Sud connurent un véritable essor économique grâce aux Pieds-noirs massivement installés sur le pourtour méditerranéen, en particulier la Provence et le Languedoc-Roussillon. Pour pouvoir reconstruire leur vie, ils ont dû se focaliser sur leur avenir, occultant la « nostalgie » naissante. C'est ainsi que dès la fin des années 1960 des associations de Pieds-noirs se créèrent. Les premières avaient pour but d'obtenir l'indemnisation des rapatriés. Peu à peu, des associations d'une autre catégorie virent le jour, dont la fonction était d'échanger des souvenirs et de sauvegarder la mémoire du pays perdu. Nous avons classé ces associations en six catégories.

Tout d'abord, nous trouvons les associations qui défendent les droits et les intérêts matériels et moraux des Pieds-noirs. Celles-ci recourent à la justice pour obtenir des indemnisations, elles aident leurs adhérents dans les différentes démarches administratives et juridiques. La première association créée à cet effet est l'Union Syndicale de Défense des Intérêts des Français Repliés d'Algérie (USDIFRA), fondée le 23 juillet 1965.²⁴

²³ <http://perso.orange.fr/mekerras/index.html> ; <http://cf.geocities.com/enfance61/> ; <http://pageperso.aol.fr/anma981929729/TEMOIGNAGES2.html>

²⁴ www.pied-noir.eu

Puis, les associations culturelles se développèrent afin de sauvegarder le patrimoine pied-noir au moyen de bulletins annuels, trimestriels ou mensuels. Ces associations recueillent des témoignages, organisent des manifestations, des rencontres, des congrès. La plus ancienne est le Cercle Algérieniste, créée en 1973.²⁵

Nous trouvons également de nombreuses associations géographiques qui permettent de faire connaître la région, la ville, ou le quartier d'origine de leur(s) membres(s) fondateurs(s). Tout comme les associations culturelles, elles éditent des revues, organisent des rassemblements, récoltent des témoignages et publient des photos, des cartes ou des plans de villes. Par exemple, l'Association des anciens de Mostaganem propose un ensemble de documents destinés à faire découvrir cette ville à l'époque de l'Algérie française.²⁶

D'autres associations culturelles ont pour mission la sauvegarde et la transmission de l'histoire et des souvenirs des Pieds-noirs. Elles œuvrent pour la reconnaissance d'une véritable identité pied-noir en proposant des pèlerinages, des commémorations et diverses manifestations, comme par exemple l'Association Carnoux Racines qui regroupe les rapatriés du Maghreb.²⁷

De nombreuses associations généalogiques proposent leur aide aux Pieds-noirs et à leurs descendants pour reconstituer leur propre histoire. Ces associations sont apolitiques et non culturelles, elles publient également des bulletins de liaison, lancent des avis de recherche et organisent des rencontres généalogiques dans différentes régions. Par exemple, Généalogie Algérie Maroc Tunisie (GAMT) créée en 1982.²⁸ Les associations généalogiques ont une importance particulière. En effet, quarante ans après le rapatriement, de nombreux Pieds-noirs ont commencé à s'intéresser à leurs origines avant l'arrivée de leurs ancêtres en Algérie. Ils cherchaient des réponses à des questions identitaires et culturelles. Au fil de leurs découvertes, l'Algérie ne représentait plus la totalité de leur histoire, mais une étape dans leur parcours identitaire. Que leurs origines soient méditerranéennes, françaises ou européennes,

²⁵ www.cerclealgerianiste.asso.fr

²⁶ www.association-mostaganem.com

²⁷ www.carnoux-racines.org

²⁸ www.genealogie-gamt.org

ils devaient trouver qui ils étaient réellement. Le rapatriement n'était plus une perte d'identité mais une période de transition dans leur vie.

Enfin, certaines associations luttent pour le rétablissement de la vérité historique concernant la guerre d'Algérie. Elles défendent la mémoire de l'Algérie française et interviennent auprès des instances juridiques pour que soient reconnus les massacres et les exactions commis lors du conflit. Ces associations peuvent être politiques ou apolitiques. Elles utilisent les médias et le droit pour mener à bien leurs projets. Nous citerons comme exemple le comité Véritas fondé en 1994, qui a obtenu la reconnaissance, par un juge, de la réalité des massacres d'Oran et qui a fait appel à la justice pour condamner Joseph KATZ, surnommé « le boucher d'Oran » sur le site Internet de l'association.²⁹

La communauté pied-noir n'est pas la communauté des Français d'Algérie. Il s'agit d'une communauté nouvelle qui a vu le jour en 1962, qui s'est construite progressivement, façonnée par le départ d'Algérie, le déracinement puis l'intégration et l'appartenance à un nouveau pays. La conscience d'une identité française à part entière était si forte chez les Pieds-noirs qu'ils n'ont pas tenté de s'identifier aux communautés européennes présentes en France en 1962 (italienne, espagnole, maltaise, etc.). L'histoire des Français d'Algérie est une histoire achevée, elle s'est déroulée sur une période de 132 ans. L'histoire des Pieds-noirs, quant à elle, n'est pas terminée, elle n'existe que depuis 1962. L'immigration européenne de 1830 aboutit à un enracinement qui lui-même mena au déracinement : les Français d'Algérie sont passés d'un état à un autre, ils avaient un statut social, un mode de vie, une culture et un pays que les Pieds-noirs n'ont pas. Il est intéressant de comparer la réalité historique et la perception que les principaux acteurs de l'histoire en ont. Cette analyse sera l'objet de notre troisième partie, que nous étudierons après avoir défini le contexte culturel.

²⁹ www.veritas.cybermatrice.biz

1.2. Contexte culturel

1.2.1. Définition de la culture

Nous proposons une analyse de la culture en termes généraux, afin de pouvoir donner, par la suite, une définition plus complète de la culture pied-noir.

Le mot *culture* a pour origine le verbe latin *colere* qui signifie « habiter, cultiver ou honorer ». Ce terme peut s'appliquer à la dimension individuelle ou collective. Au niveau individuel, il correspond aux diverses connaissances acquises par un individu, à son instruction. En ce qui concerne l'aspect collectif, il désigne les structures sociales, religieuses, les manifestations intellectuelles et artistiques propres à une société. Le Robert propose la définition suivante :

Ensemble des aspects intellectuels d'une civilisation. [...] Ensemble des formes acquises de comportement, dans les sociétés humaines. (1985 : 109-110)

La culture est donc un ensemble complexe comprenant les connaissances de l'individu, les croyances, les lois, les coutumes, l'art, les valeurs, les normes qu'il partage avec d'autres individus appartenant au même groupe culturel, à la même société. Ceci implique que la société dont il fait partie contienne toutes ces caractéristiques communes à chacun. Même si chaque société possède sa propre culture, elle voit se côtoyer, s'opposer ou se mélanger d'autres cultures. Lorsque deux ou plusieurs cultures entrent en contact, elles peuvent causer des conflits d'ordre social ou politique, ou bien s'enrichir mutuellement grâce aux échanges interculturels.

Chaque individu détient une identité culturelle collective qu'il partage avec ses concitoyens. L'identité culturelle collective se construit petit à petit, tout au long de l'histoire du peuple en question.

Comme nous l'avons noté précédemment, la culture est composée de divers éléments. Tout d'abord, le système de valeurs correspond à ce qui est établi et présenté comme vrai et bien par et pour la société. Ces valeurs servent de référent pour tout ce qui concerne la morale.

Les normes, quant à elles, comprennent les attentes concernant la façon dont les individus doivent se comporter dans diverses situations. Chaque culture possède ses propres normes ainsi que ses propres sanctions destinées à imposer le respect de ces normes. Celles-ci ont un statut de lois auxquelles on se réfère pour tout jugement de valeur moral et juridique. Les institutions correspondent aux différentes structures de la société. C'est à travers ces institutions que sont transmises les valeurs et les normes. Elles peuvent être sociales, politiques, culturelles, etc. Le patrimoine culturel est sauvegardé par les diverses institutions culturelles telles que les académies, les musées, les bibliothèques, les conservatoires, etc.

Pour pouvoir véhiculer sa culture, une société se sert principalement de la langue. En France, la langue française détient le statut de langue officielle, elle est donc la langue utilisée pour l'administration et le droit. La langue officielle d'un pays étant partagée par tous les locuteurs qui y résident, celle-ci est essentielle pour l'élaboration de la pensée, du sens commun ainsi que pour la connaissance sociale à laquelle chaque personne peut se référer. Les Pieds-noirs, bien qu'habitant en Algérie, parlaient français, même si certains avaient pour habitude de parler dans la langue de leur pays d'origine en situation informelle (dans le cercle familial ou amical par exemple). Après avoir rappelé ces quelques notions, nous procédons à l'analyse du système culturel de la communauté pied-noir.

1.2.2. Les composantes de la culture pied-noir

Si l'on considère le mot *culture* dans sa définition *stricto sensu*, il est évident que les Pieds-noirs n'ont pas une culture qui leur est propre, ils appartiennent à la culture française. Leurs institutions, leurs normes et leurs valeurs, tout comme leur religion, sont celles de la société française métropolitaine. Cependant, leurs ascendants appartenaient à divers peuples européens, et les Pieds-noirs d'aujourd'hui sont nés dans un pays situé en Afrique du Nord. Leur identité s'est construite au contact de la population autochtone. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre en considération les éléments qui composent les autres cultures afin de mettre en valeur les particularités de la culture pied-noir.

1.2.2.1. Les valeurs et la religion

L'Algérie française était le lieu de la pluralité où se côtoyaient des peuples d'origines différentes. C'était un pays de variété ethnoculturelle. La population française, comme nous l'avons signalé dans notre partie historique, se composait de Français de métropole, d'Espagnols, d'Italiens, de Maltais et de Juifs naturalisés français. La variété des apports migratoires a favorisé la diversité au niveau du système des valeurs. Les Pieds-noirs ont naturellement et inconsciemment procédé à une identification culturelle : ils ont suivi les valeurs d'un groupe auquel ils n'appartenaient pas, c'est-à-dire celui de la population d'origine : espagnole, italienne, maltaise, etc. Le système culturel des Français d'Algérie est composé de diverses composantes appartenant à plusieurs groupes culturels. Tout d'abord, ils véhiculaient les normes et les coutumes de leur communauté (européenne) d'origine, notamment pour les relations homme/femme. En ce qui concerne l'unité familiale, les valeurs des Pieds-noirs sont très proches de celles que l'on trouve chez les Espagnols ou les Italiens, avec une promiscuité particulière entre les membres d'une même famille ou la solidarité qui les lie les uns aux autres. Les membres de la plupart des familles pieds-noirs vivaient dans le même quartier, et bien souvent dans la même rue ; certains habitaient sous le même toit. D'autre part, l'identité des Français d'Algérie comprenait des éléments propres à la culture algérienne, comme par exemple le mariage consanguin qui prédominait, leur permettant de sauvegarder en partie leur patrimoine familial. La supériorité masculine était également très prononcée ; ainsi, l'arrivée d'un nouveau-né garçon dans un foyer était plus apprécié que s'il s'agissait d'une fille. Cette mentalité traduit partiellement l'importance accordée à la perpétuation du nom patronymique. Enfin, le rapport à la femme était similaire chez les Algériens comme chez les Pieds-noirs : on respectait la femme âgée, mariée et mère de famille et on surveillait avec une grande méfiance la femme jeune et célibataire.

En ce qui concerne la religion, les Pieds-noirs étaient de confession catholique, comme les Français, les Italiens et les Espagnols. Cependant, les manifestations religieuses étaient particulièrement importantes en Afrique du Nord. Pour eux, les fêtes de Pâques et de la Pentecôte revêtaient un caractère exceptionnel. Aujourd'hui encore, de nombreuses associations organisent des rassemblements ou des repas en commun à l'occasion de ces fêtes. En Algérie, elles symbolisaient l'unité et la fraternité, les Pieds-noirs partageaient ces moments entre eux, mais il n'était pas rare que des Algériens musulmans soient conviés aux

repas. Néanmoins, même si la religion catholique et la religion musulmane cohabitaient, chaque croyant conservait et suivait les dogmes de sa propre confession. Les Pieds-noirs ne se convertissaient pas à l'islam, comme les Algériens ne se convertissaient pas au catholicisme. L'un des points communs entre les Français métropolitains et les Français d'Algérie était l'appartenance à la civilisation chrétienne occidentale. Cet élément était fédérateur de l'unité et de l'identité. Cette religion assimilait les Pieds-noirs aux métropolitains tout en les différenciant des Algériens.

1.2.2.2. Les normes et les institutions

En Algérie, la France représentait la nation colonisatrice. Après avoir été militaire, cette colonisation devint administrative et juridique. En ce sens, les Pieds-noirs, citoyens et compatriotes français, devaient obéir aux normes métropolitaines. Ils étaient soumis aux mêmes lois que les Français de métropole et ne prenaient pas en considération les normes instaurées dans leur pays d'origine (*cf.* l'organisation politique de l'Algérie). Les Pieds-noirs se considéraient comme des Français à part entière, l'Algérie était pour eux un département français, ils respectaient donc les lois françaises.

Tout comme les normes, les institutions implantées en Algérie étaient françaises. Le modèle culturel, intellectuel, social et politique des Pieds-noirs était celui de la France. Les structures sociales étaient identiques à celles de la métropole. Par exemple, le contenu du programme scolaire était commun à la France métropolitaine et à la colonie. Ceci explique pourquoi les enfants pieds-noirs n'apprenaient pas l'histoire de la colonisation algérienne sur les bancs de l'école. Une majorité de Pieds-noirs ignorent encore les origines et les circonstances de la colonisation, en partie à cause de l'enseignement qu'on leur a inculqué en Algérie. S'ils ne se sont pas documentés par la suite, ils ne connaissent pas l'histoire de leurs ancêtres. Les enseignements d'histoire et de géographie concernaient l'hexagone, les colons découvraient et étudiaient un pays dans lequel ils n'habitaient pas mais auquel ils appartenaient. Etant régis par les institutions métropolitaines, les Pieds-noirs ne s'offusquaient pas du manque d'enseignements concernant leur propre histoire.

1.2.2.3. La cuisine

Depuis le rapatriement, certaines caractéristiques secondaires de la communauté pied-noir sont devenues leurs signes distinctifs. Parmi ces particularismes se trouvent les recettes de cuisine. Celles-ci sont le reflet de la diversité ethnoculturelle présente en Algérie. La cuisine pied-noir puise ses sources dans des coutumes et ingrédients venus d'Espagne, d'Italie, de Malte, mais emprunte également certains éléments à la cuisine autochtone (juive et arabe). La nourriture de base des Pieds-noirs était constituée de plats simples destinés à nourrir une population modeste de paysans et d'ouvriers. Chaque population d'origine avait importé ses propres spécialités. La cuisine pied-noir est un mélange de ces traditions culinaires. Les Français ont importé les plats traditionnels comme le pot-au-feu ou la choucroute (arrivée en Algérie avec les Alsaciens) ; les Italiens ont apporté des plats à base de pâtes ; les Espagnols cuisinaient à partir de riz, de viande et de poisson (comme la paëlla) ; les Siciliens ont importé les anchois et les tomates ; quant aux Maltais, aux Corses et aux Grecs, ils ont amené en Algérie le fromage de chèvre. Nous proposons en exemple quelques spécialités provenant des différents pays d'origine, en indiquant, pour chacune d'elles, quelques informations.

A l'occasion de la célébration de la Pâques et de la Pentecôte, les Pieds-noirs avaient coutume de partager un repas à l'issue duquel était servie la *mona*. Il s'agit d'une brioche espagnole composée d'huile d'arachide, de beurre et de sucre. Ce sont les immigrants espagnols qui ont importé cette spécialité en Algérie. Elle était devenue le symbole d'une fête nationale réunissant tous les Algériens (c'est-à-dire tous les individus nés en Algérie, Pieds-noirs comme autochtones).

Le méchoui, que les Pieds-noirs affectionnent, est, à l'origine, une spécialité des Chaouis, peuple berbère de l'Algérie, habitants des Aures.

La boisson des Pieds-noirs est l'anisette, à ne pas confondre avec le *pastis* des métropolitains. Elle est produite à partir de l'anis étoilé ou de badiane qui a remplacé l'absinthe après que celle-ci ait été interdite. Les Maltais en possédaient une autre recette : ils

distillaient une liqueur à base d'aneth ou de fenouil sauvage. Outre ses vertus rafraîchissantes, cette boisson était utilisée pour soulager les rages de dents ou pour guérir les maux de ventre.

La cuisine pied-noir était également constituée de plats indigènes. Les merguez, par exemple, sont une spécialité juive à base de mouton ou de bœuf et de poivre rouge. Quant aux musulmans, qui ne consommaient pas de viande de porc, ils ont fait découvrir aux Pieds-noirs des plats à base de mouton ou d'agneau comme la chorba qui est une soupe composée de légumes de saison, de pois chiches, de coriandre et de mouton. Les Pieds-noirs sont fiers d'affirmer qu'ils ont importé le couscous en France. En effet, cette spécialité originaire d'Afrique du Nord représente la base de la nourriture algérienne : des céréales, de la viande de mouton et des légumes cuits dans un bouillon. Le mot 'couscous' est la transcription phonétique de « kès kès » qui désigne un récipient percé fabriqué avec de l'alfa tressée (ou en terre), posé au-dessus de la marmite à bouillon afin de faire cuire la semoule à la vapeur.

Le contact avec d'autres cultures a donc créé et façonné la culture pied-noir. Même si, au niveau institutionnel, ils étaient français, leurs mœurs, leurs coutumes et leurs valeurs reflétaient la pluralité et la diversité des peuples qui cohabitaient en Algérie. Ceci peut partiellement expliquer pourquoi les Pieds-noirs se sont sentis étrangers en France au moment du rapatriement. Nous pouvons constater, grâce à la définition de la culture pied-noir que nous venons de développer, que l'accent, l'origine géographique ou la situation sociale n'ont pas été les seuls éléments de différenciation entre les métropolitains et les Pieds-noirs. Il est donc nécessaire de dépasser les clichés et les stéréotypes dont sont victimes les membres de cette communauté afin de pouvoir définir véritablement et objectivement ce qu'est un Pied-noir. Cette population s'est formée grâce à un contexte historique, politique et socioculturel particulier qui la distingue de la population métropolitaine et autochtone ainsi que des populations d'origine. La communauté pied-noir est aussi complexe et diversifiée que son histoire et sa culture. Ainsi, nous pouvons qualifier la culture pied-noir de multiculturelle, comme le note Meidad BENICHOU :

Signalons-le d'emblée : en réalité, presque toutes les sociétés sont multiculturelles. En effet, en tant qu'elles sont composées de populations qui se distinguent par leur milieu social, par leurs appartenances religieuse, ethnique, nationale ou régionale, les sociétés sont toutes diversifiées de l'intérieur [...] Ce sont les relations avec les